

Théâtre interactif de prévention du harcèlement

À destination de l'ensemble des classes d'un même niveau
(y compris SEGPA)

ORGANISATION GÉNÉRALE ET PRÉSENTATION DU PROJET

✓ Objectifs de l'action

- Favoriser chez les adolescents **une prise de conscience des situations de harcèlement sous toutes ses formes** (verbales, physiques ou virtuelles), qu'ils pourraient rencontrer dans leur vie quotidienne.
- **Les amener à être acteurs ou à savoir trouver des relais adultes**, à prendre conscience de la gravité de certains comportements et de la responsabilité pénale engagée ; à trouver eux-mêmes des solutions alternatives à ces comportements.

Sur le plan pratique

Le projet est destiné à l'ensemble des classes d'un même niveau.

Action adaptée aux élèves de la 6e à la 3e (y compris SEGPA).

Réalisation de 2 représentations par collège (75 élèves maximum par représentation) : le nombre d'élèves doit être également réparti sur les 2 représentations.

Idéalement, les représentations se tiendront dans une salle de spectacle en favorisant les structures socio culturelles proches du collège. A défaut, la pièce pourra se jouer au sein du collège dans une salle suffisamment grande (réfectoire à éviter).

Pour l'installation, la contribution de l'agent de maintenance du collège serait un plus.

✓ Critères d'éligibilité de l'action

- La candidature doit être portée avec l'équipe médico-sociale et/ou la Vie Scolaire.
- Mobilisation de professionnels pour l'encadrement des représentations de Théâtre interactif (4 personnes minimum).
- Les familles devront être informées du projet.
- En cas de validation de la candidature du collège, le référent du projet s'engage **à participer à la réunion préparatoire qui se tiendra au mois d'octobre ou novembre (la date et le lieu de la réunion seront précisés ultérieurement)** et à retourner au Département le questionnaire d'évaluation complété à la fin de l'action.

✓ Déroulement du projet

- **Participation obligatoire du référent-collège à la réunion préparatoire organisée par le Département en présence de l'association intervenante.** Ce temps d'échange permettra de présenter aux équipes éducatives les séances de théâtre interactif en détail et d'arrêter les calendriers d'intervention(s).
- Présentation du projet aux élèves au sein de chacune des classes du niveau retenu.
- **Mise en place des 2 représentations de théâtre interactif (75 élèves maximum par représentation).** Cependant, si un établissement comprend un effectif du niveau de classe retenu inférieur à 75 élèves, seule 1 représentation sera attribuée.
- **Valorisation de l'action en direction des familles** par le biais d'une communication ou d'une rencontre (par exemple, via le site Internet des collèges ou à l'occasion d'une journée Portes ouvertes).

✓ Engagement mutuel

Dans le cadre de ce projet, le Département, via sa Coordination des actions éducatives, prendra en charge les frais afférents aux interventions de la Compagnie retenue.

De son côté, le collège s'engage à :

- Mettre en place l'intégralité du projet,
- Respecter le calendrier prévisionnel et les modalités d'organisation et d'encadrement,
- **Faciliter la mise en place des représentations de théâtre interactif en prévoyant, soit un espace adapté dans le collège soit, configuration idéale, une salle de spectacle dédiée,**
- Limiter le nombre de spectateurs par représentation à 75 élèves maximum afin de favoriser l'interactivité entre le public et les comédiens,
- Retourner à la Coordination des actions éducatives les questionnaires-bilan (*à destination des élèves et du référent-collège du projet*).

✓ Calendrier prévisionnel

- Inscriptions en ligne du **1^{er} septembre au 3 octobre 2025.**
- Réunion préparatoire organisée par le Département (**présence obligatoire du référent**) : octobre ou novembre (*date et lieu définitifs à préciser ultérieurement*).
- Démarrage du projet : **novembre 2025.**

✓ **Contact :** sandrine.coulibaly@valdoise.fr – 01 34 25 39 50